

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 mars 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :03 hrs.

8034-03-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 7 mars 2022.

8035-03-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

8036-03-2022
Adoption du
procès-verbal
du 7 février

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 février 2022.

8037-03-2022
Adoption des
comptes à payer
du mois de
février et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2022 totalisant la somme de :79,937.54\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2022 au montant de :18,166.99\$.

Pour un total de comptes à payer de:98,104.53\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Aucune question.

8038-03-2022
Contrat de
surveillance des
travaux rue de
l'Église Phase II

Attendu que la Directrice générale a expédié des appels d'offres à deux fournisseurs pour les services professionnels de surveillance de chantier et ingénieur pour les travaux de la rue de l'Église Phase II;

Attendu que la municipalité a reçu une soumission;

Attendu que l'ouverture de la soumission a eu lieu le 24 février à 10hrs;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le contrat de surveillance des travaux rue de l'Église Phase II soit octroyé à FNX Innov seul soumissionnaire conforme au montant forfaitaire de 55,820.36\$ incluant les taxes applicables.

8039-03-2022
Contrat travaux
rue de l'Église
Phase II

Attendu qu'un appel d'offre pour les travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'asphaltage rue de l'Église Phase II a été mis sur le site SEAO;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 10 février à 11:00hrs;

Attendu que des vérifications ont été effectuées quant à la conformité des soumissionnaires par la firme FNX Innov et la Directrice générale;

Attendu que la municipalité va se servir de la subvention de la TECQ pour lesdits travaux;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat des travaux de la rue de l'Église Phase II à Excavation St-Pierre Tremblay plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de : 1,062,937.12\$ incluant les taxes applicables.

Soumissionnaires :

B. Frégeau :	1,206,777.60\$
9267-7368 Qc. :	1,670,898.33\$
MSA Infrastructures :	1,267,023.35\$
TGC:	1,148,455.80\$
Excavation St-Pierre Tremblay :	1,062,937.12\$

8040-03-2022
Soumission
laboratoire
travaux rue de
l'Église Phase II

Attendu que le conseil municipal a autorisé la Directrice générale à afficher sur le site SEAO les plans et devis pour les travaux d'aqueduc et d'égout/asphaltage Rue de l'Église phase II;

Attendu que la Directrice générale doit demander des soumissions pour les services professionnels spécialisés en contrôle de matériaux fait par un laboratoire concernant lesdits travaux;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la Directrice générale soit autorisée à expédier lesdites soumissions.

8041-03-2022
Renouvellement
code des
municipalités

Attendu que la municipalité a reçu la facture concernant le renouvellement du code des municipalités ainsi que ses lois complémentaires;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture à Wolters Kluwer au montant de 1009.05\$ pour la période du 1^{er} février 2022 au 1^{er} février 2023.

8042-03-2022
Autorisation de
paiement SQ
1^{er} versement

Attendu que la municipalité a reçu de la Sécurité publique la somme payable par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 124,236.\$ représentant le 1^{er} versement pour l'an 2022 dès la réception de ladite facture qui est prévue en mars.

8043-03-2022
Paiement
RIAEPHV
ajustement 2020

Attendu que la municipalité a reçu une facture de la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise pour un ajustement de la Quote-part de 2020;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal acquitte la facture 2021.12 au montant de 9544.\$ représentant l'ajustement de la quote-part d'Henryville pour l'utilisation réelle de 2020.

8044-03-2022
Autorisation de
paiement Filets
Nad's

Attendu que le conseil municipal a par la résolution 7869-09-2021, donné le contrat à Filets Nad's pour l'acquisition de filets de 40 pieds hors-sol dans le cadre de la subvention PAFIRS;

Attendu que la compagnie nous a expédié une facture au montant de 54,066.99\$ représentant 95 % du montant autorisé;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 54,066.99\$ facture no.3538 à Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)

8045-03-2022
FNX-Innov/1^{er}
décompte étude
de faisabilité
remise en
marche USEP

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7930-11-2021 une étude de faisabilité de remise en marche d'un traitement biologique de la station d'épuration des eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 40026 représentant le 1^{er} décompte provenant de FNX-Innov au montant de 8,013.76\$ taxes incluses pour la collecte et analyse d'informations.

8046-03-2022
Soumission
Gicleurs Turmel
inspection
annuelle gicleurs
Centre récréatif

Attendu que le conseil municipal a reçu une soumission de Gicleurs Turmel inc. concernant l'inspection annuelle du système de gicleurs au Centre Récréatif;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission au montant de 300.\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022 de Gicleurs Turmel inc. afin de faire l'inspection annuelle du système de gicleurs au Centre récréatif.

8047-03-2022
Confort Élite
demande de
remboursement
au CISSS

Attendu que la municipalité a reçu de Confort Élite la facture no. 054715 au montant de 465.65\$ relative à un problème de froid au CLSC;

Attendu qu'après avoir reçu le rapport du technicien, la municipalité en a conclu que l'appel de service logé concernait une différence de 1degré passant les locaux de 22 degrés à 23 degrés afin de satisfaire les personnes concernées;

Attendu que cette demande ne justifie en rien un appel de service puisqu'aucun bris n'était en cause;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à ce que le CISSS rembourse la municipalité d'Henryville pour les frais encourus de 465.65\$.

8048-03-2022
Demande
d'appui
superficie
endiguée
Haut-Richelieu

Considérant que le règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations a été adopté le 15 décembre 2021 et que ce règlement remplacera la directive administrative s'appliquant aux zones endiguées à des fins agricoles dans le Haut-Richelieu;

Considérant que le syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu a fait de nombreuses représentations afin que le gouvernement du Québec reconnaisse les digues et exempte les superficies endiguées des contraintes introduites par la directive administrative;

Considérant que non seulement le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral n'allège pas les conditions de la directive administrative, mais qu'il en ajoute plusieurs;

Considérant que les conditions imposées sur les superficies endiguées entraînent des pertes économiques de plusieurs dizaines de milliers de dollars annuellement pour les entreprises agricoles touchées et mettent inutilement certaines de ces entreprises dans une situation financière précaire;

Considérant que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) n'est pas en mesure de justifier l'imposition de ces contraintes sur les superficies endiguées;

Considérant que le nouveau règlement vient imposer des changements importants aux entreprises agricoles et que ces changements entreront en vigueur dès le 1^{er} mars 2022;

Considérant que les conditions liées à la pratique de l'agriculture sur les superficies endiguées incluent notamment le dépôt d'une déclaration de conformité et que cette déclaration doit être transmise au ministère au moins 30 jours avant les semis;

Considérant qu'à ce jour, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques n'est pas encore en mesure de fournir les outils pour accompagner le milieu agricole (agriculteurs et agronomes) dans l'application des dispositions transitoires relatives à la pratique de l'agriculture en littoral;

Considérant que la planification des cultures et les achats de semences pour la saison 2022 sont déjà amorcés et même complétés pour plusieurs entreprises agricoles;

Considérant que dans ce contexte, les entreprises agricoles ainsi que leurs conseillers (agronomes) ne seront pas en mesure d'ajuster leurs pratiques dans un si court délai.

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville appuie les demandes faites par le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu à la Fédération de l'UPA de la Montérégie et à la Confédération auprès des instances gouvernementales concernées;

- Obtenir une directive administrative pour l'année 2022 exemptant les superficies endiguées des conditions prévues au Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables;

- Poursuivre les représentations afin d'exempter les superficies endiguées de toute contrainte liée à la pratique de l'agriculture dans le littoral dans les cadres réglementaires à venir;

- Au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques;

- De mettre en place une directive administrative pour l'année 2022 exemptant les superficies endiguées des conditions prévues au Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables;

- D'exclure les superficies endiguées de toute contrainte liée à la pratique de l'agriculture dans le littoral dans les cadres réglementaires à venir.

8049-03-2022
Demande de
financement En
Montérégie on
bouge

Attendu que la municipalité d'Henryville souhaite déposer une demande financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge » à l'hiver 2021-2022;

Attendu que la municipalité certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

Attendu que la municipalité s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme. Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe et Coordonnatrice aux loisirs à déposer une demande d'aide financière de 10,000.\$ dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge » pour et au nom de la municipalité d'Henryville et à signer tous les documents y afférents;

Que suite à l'acceptation de la subvention, un montant de 5,000.\$ sera utilisé pour l'acquisition d'équipements de baseball;

Qu'un autre montant de 5,000.\$ sera utilisé pour l'acquisition de planches à pagaie gonflables.

8050-03-2022
Offre d'achat de
lots municipaux

Attendu que la municipalité a reçu trois offres d'achat pour les mêmes lots;

Attendu que la municipalité n'avait pas mis en vente lesdits lots;

Attendu que la municipalité est à préparer un plan d'actions concernant les lots industriels, commerciaux et résidentiels appartenant ou non à la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'a pas l'intention de vendre des lots lui appartenant tant et aussi longtemps que le plan d'actions n'a pas été mis en œuvre;

Que la Directrice générale avise les personnes concernées de la décision du conseil.

8051-03-2022
Demande
d'acquisition
d'une
imprimante/
photocopieur
bibliothèque

Attendu que la municipalité a prévu d'acquérir des équipements informatiques nécessaires pour le travail d'agent aux loisirs;

Attendu que des soumissions pour l'acquisition ou la location d'un photocopieur/imprimante est à envisager pour le travail de l'agent aux loisirs qui se fait dans le local de la bibliothèque;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location sur une période de 60 mois au coût de 21.\$ par mois plus les taxes applicables du modèle Kyocera M5526cdw tel que la soumission reçue le 19 janvier 2022 comprenant le programme de service.

8052-03-2022
Journée cycliste
Lac Champlain

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour le passage du circuit cycliste du Lac Champlain lequel événement doit se tenir le samedi 11 juin prochain;

Attendu que le conseil municipal est en accord avec le passage de cyclistes dans notre municipalité tel que présenté dans les plans;

Attendu que la municipalité va aviser le directeur des incendies de cet évènement;

Attendu que la municipalité ne peut garantir que des travaux de réfection de routes ne seront pas effectués à cette date;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec le passage de cyclistes le 11 juin 2022;

Que le conseil municipal avise l'organisation du Cyclacc qu'elle devra prendre toutes les mesures nécessaires avec la Sûreté du Québec ou le Ministère des Transports;

Que la municipalité ne fournira aucun bénévole.

Que tout autre évènement pourra se dérouler la même fin de semaine.

8053-03-2022
Installation de
deux prises pour
la télévision
Centre récréatif

Attendu que Mme Geneviève Lavoie a demandé une soumission à Électriciens Phénix inc. pour fournir et installer 2 prises pour une télévision dans l'entrée principale du Centre récréatif;

Attendu que la soumission reçue est au montant de 520.\$ plus les taxes applicables, comprend les pièces et main-d'œuvre; une ouverture dans le mur de l'entrée, le perçage du béton pour passer le filage jusqu'à la chambre électrique;

Attendu que les travaux de plâtrage devront être ajoutés aux frais énoncés ainsi que l'acquisition d'un bras télescopique;

Attendu que l'installation devra se faire sur le mur dos à l'escalier, les prises devront être en hauteur à l'arrière de la télévision qui sera en angle;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec la soumission provenant d'Électriciens Phénix inc;

Que Mme. Lavoie devra contacter M. André Raymond, conseiller responsable de l'entretien des bâtiments municipaux, avant de faire entreprendre tous travaux.

8054-03-2022
Rabais de 40%
camp Youhoo

Attendu que le conseil municipal a retenu les services du camp Youhoo pour 2022;

Attendu que les jeunes participants d'Henryville pourront s'inscrire aux différentes activités offertes par Youhoo;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un rabais de 40% pour les inscriptions des jeunes d'Henryville pour le camp Youhoo 2022 suivant notre politique familiale et que le montant soit retranché du 500.\$ accordé par enfant, par année.

Rapport du
directeur
incendie

Le directeur incendie nous a transmis un rapport écrit.

8055-03-2022
Congédiement
M. Jordan
Lafond-
Surprenant
pompier

Attendu que le Directeur du service des incendies, M. Alain Héту a signifié par écrit à M. Jordan Lafond-Surprenant son congédiement puisqu'il n'a pas respecté les normes de sécurité afin de garder son poste de pompier;

Que M. Jordan Lafond-Surprenant a été avisé à plusieurs reprises des lacunes qu'il avait à son dossier en tant que pompier;

En conséquence, sur la recommandation du Directeur du service des incendies, M. Alain Héту, il est proposé par André Raymond appuyée par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mette fin à l'emploi de M. Jordan Lafond-Surprenant à titre de pompier du Service de sécurité incendie d'Henryville à partir du 7 mars 2022 et qu'il soit informé de rapporter les clés et équipements du service incendie en sa possession à la réception de l'hôtel de ville dans un délai d'une semaine soit au plus tard le 14 mars 2022.

8056-03-2022
Démission M.
Michaël Cloutier
pompier

Attendu que le Directeur du service des incendies, M. Alain Héту a reçu une lettre de démission de M. Michaël Cloutier à titre de pompier pour la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de M. Michaël Cloutier à titre de pompier du Service de sécurité incendie d'Henryville à partir du 7 mars 2022 et qu'il soit avisé de rapporter les clés et équipements du service incendie en sa possession à la réception de l'hôtel de ville dans un délai d'une semaine soit au plus tard le 14 mars 2022.

8057-03-2022
Cotisations 2022
Directeur
incendie et Chef
aux opérations

Attendu que lors des prévisions budgétaires, le conseil municipal a autorisé le paiement des cotisations auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour Messieurs Alain Héту, Directeur du service des incendies et M. Daniel Villeneuve, Chef aux opérations pour la municipalité d'Henryville ;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte les factures 31234 et 31235 pour les cotisations de 2022 au montant total de : 643.86\$.

8058-03-2022
Paiement station
d'air respirable
Municipalité de
Venise-en-Québec

Attendu que la municipalité de Venise-en-Québec a expédié la facture no 80 concernant les frais d'utilisation de la station d'air respirable pour une portion de l'année 2021 par le service incendie d'Henryville ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte ladite facture au montant de : 500.\$ pour l'utilisation de la station d'air respirable de la municipalité de Venise-en-Québec.

8059-03-2022
Engagement de
deux pompiers

Attendu que le Directeur du service des incendies a rencontré deux candidats pour le poste de pompiers soit Messieurs David Crisafi et Jean-Michel Parent ;

Attendu que M. Alain Héту recommande ces candidatures au sein du service des incendies d'Henryville ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que suite aux recommandations de M. Alain Héту, Directeur du service des incendies, le conseil municipal accepte les candidatures de Messieurs David Crisafi et Jean-Michel Parent à titre de pompier pour la municipalité d'Henryville à partir du 7 mars 2022 ;

Que le conseil municipal autorise les dépenses reliées à leur formation.

Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**8060-03-2022
Demande de remboursement
25.5hr travaillées
M. Rémi Drapeau**

Attendu que M. Rémi Drapeau, employé de voirie a accumulé 55.5 hrs de travail non rémunéré pour 2021 et 2022;

Attendu qu'il demande à ce que 25.5hrs lui soient remboursées pour son travail accompli;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de 25.5hrs au taux de 2021.

**8061-03-2022
Remboursement
20.\$/mois
cellulaire
inspecteur**

Attendu que lors des prévisions budgétaires, le conseil municipal a autorisé le versement de 20.\$ par mois à M. Maxime Zniber, inspecteur municipal pour les frais d'utilisation de son cellulaire personnel ;

Attendu qu'après discussion avec M. Zniber , le remboursement sera fait 3 fois par année soit un montant de 80.\$ à tous les quatre mois ; 30 avril, 31 août et 31 décembre ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement tel que discuté aux prévisions budgétaires.

**8062-03-2022
Acquisition
escabeau de
10 pieds**

Attendu que lors des prévisions budgétaires, le conseil municipal a planifié l'acquisition d'un escabeau de 10 pieds ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un escabeau de 10 pieds provenant de BMR à Saint-Sébastien au montant de 274.98 plus les taxes applicables.

**8063-03-2022
Services
d'entretien des
luminaires de
rues**

Attendu que le contrat d'entretien de luminaires et lampadaires/éclairage de rues est terminé;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la Directrice générale demande des soumissions pour l'entretien de luminaires et lampadaires/éclairage de rues.

**8064-03-2022
QP RIAEPHV
1^{er} versement**

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 7961-12-2021 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2022;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 1^{er} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 39381.00\$ tel que prévu au budget.

**8065-03-2022
Paiement
Camion Hélie
(2003) inc.
camion-citerne**

Attendu que la municipalité a reçu de Camion Hélie (2003) inc. la facture no. 000647 au montant de 168,007.22\$ comprenant les taxes applicables pour la fourniture d'un nouveau camion-citerne tel que présenté dans la soumission et autorisé par la résolution 7733-05-2021;

Attendu que les vérifications du camion-citerne ont été effectuées et que le Directeur du service des incendies déclare en être satisfait;

Attendu qu'une facture a été expédiée à Camion Hélie (2003) inc. afin de payer à la municipalité le montant de : 7473.38\$ pour l'acquisition de l'ancien camion et que la municipalité a reçu le paiement;

Attendu que Camion Hélie (2003) inc. a expédié une facture au montant de 862.31\$ taxes incluses pour le remplacement de bandes réfléchissantes;

Attendu que Camion Hélie (2003) inc. a expédié à la municipalité une facture au montant de 7473.38\$ pour les travaux de peinture de la citerne;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de : 168,007.22\$ pour le nouveau camion-citerne, le paiement de 7473.38\$ à Camion Hélie (2003) inc. pour les travaux de peinture de la citerne et le paiement de 862.31\$ pour le remplacement des bandes réfléchissantes.

8066-03-2022
Firme
l'Escabeau plan
d'aménagement
Parc-des-
Copains

Attendu que la municipalité a reçu du Ministère de l'Éducation l'approbation quant aux travaux d'aménagement du Parc-des-Copains dans le cadre du programme PAFIRS;

Attendu que le conseil municipal désire faire l'embauche de la Firme l'Escabeau afin d'établir un plan directeur d'aménagement du Parc-des-Copains;

En conséquence sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le contrat soit octroyé à la Firme l'Escabeau pour le plan d'aménagement Parc-des-Copains tel que mentionné dans la soumission du 28 février 2022 pour un montant total de : 15,510.13\$ incluant les taxes applicables.

8067-03-2022
Projet USEP

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7930-11-2021 une étude de faisabilité de remise en marche d'un traitement biologique de la station d'épuration des eaux usées à FNX-Innov;

Attendu que le conseil municipal a reçu un projet quant à la remise en marche de l'USEP et qu'elle est en accord avec ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre au MELCC le projet final afin d'obtenir leur aval dans ce projet;

Que le conseil municipal établisse une rencontre avec la municipalité de Saint-Sébastien afin de l'informer des coûts engendrés par le projet;

Que le conseil municipal autorise selon les besoins, l'embauche de firmes afin d'établir la répartition équitable des coûts des travaux et expertise des travaux avec la municipalité de Saint-Sébastien.

8068-03-2022
Achat d'une
cafetière

Attendu que la municipalité a depuis plusieurs années une cafetière ayant servi au Centre communautaire et qui n'est plus fonctionnelle;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise par l'entremise de la mairesse, de faire l'acquisition d'une cafetière et en autorise le déboursé.

8069-03-2022
Formation OPA
M. Rémi
Drapeau

Attendu que le conseil municipal lors de la préparation du budget a autorisé des dépenses relatives au coût de 21 heures de formation pour des tâches reliées à l'aqueduc;

Attendu que M. Rémi Drapeau désire suivre des cours plus approfondis et donnés à distance pour une durée de 56 heures au coût de 1701.63\$ taxes incluses;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépenses de 1701.63\$ reliés à la formation OPA sur toutes les tâches connexes à l'aqueduc donné par Multicentre des Trois-Lacs pour M. Rémi Drapeau, employé de voirie.

8070-03-2022
Élus municipaux
solidaires du
peuple Ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus municipaux du Québec est d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus municipaux et de la population québécoise est d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien sont notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Période de questions

Aucune question.

**8071-03-2022
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :20hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

